

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation
 Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 740204291

 PROPRIETAIRE	 MISSION
Nom : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre Adresse : 239 Rue des Grands champs Ville : 74350 CRUSEILLES	Adresse : 239 Rue des Grands champs Ville : 74350 CRUSEILLES

 DONNEUR D'ORDRE
Nom : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre Adresse : 239 Rue des Grands champs Ville : 74350 CRUSEILLES

 MISSION			
Type : Maison Cadastre : D3103 Porte : Accompagnateur : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre (PROPRIETAIRE)	Nbre pièces : 7 Bâtiment : Date de visite : 24/07/2025 Opérateur : PAGNIER Vincent	Lot : Lot secondaire : Escalier : Étage : RDC	

 MISSION	
 Diagnostic gaz  Diagnostic électrique  Diagnostic amiante  Diagnostic DPE  État des Risques et Pollutions (ERP)	



Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), PAGNIER Vincent, agissant à la demande de Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 24/07/2025

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 24/07/2025

Cachet:


AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD
74600 ANNECY
06 10 35 04 68
Siret : 82406936300011 - code APE : 7120B

Signature :



Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Rapport

n° de rapport : 740204291
DDT : 2 sur 67



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

a Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MÉTIÉRAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
aucune obligation réglementaire à signaler.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MÉTIÉRAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMÉNTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant



Diagnostic électrique

Diagnostic elec. n°1

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
 3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
 5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- P3. Piscine privée, ou le bassin de fontaine.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



Diagnostic gaz

Diagnostic gaz n°1

L'installation ne comporte aucune anomalie.

Société

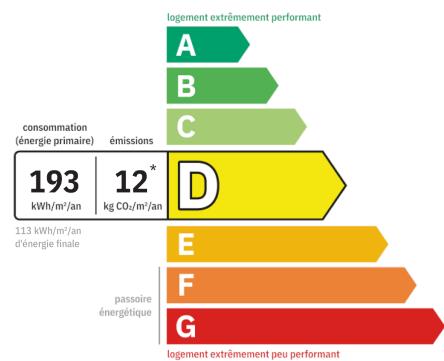
AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Rapport

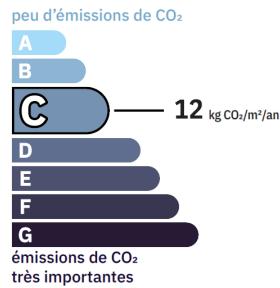
n° de rapport : 740204291
DDT : 3 sur 67



Diagnostic DPE



* Dont émissions de gaz à effet de serre



Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Rapport

n° de rapport : 740204291
DDT : 4 sur 67



État des Installations Intérieures de Gaz

articles L134-8 et 9, R126-37 à 39, D126-40 et R126-41 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par arrêté du 12 février 2014, arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
Référence normative : d'après la norme NF P 45-500 de juillet 2022

MISSION N° : 740204291 iND n° 1

 **A. PROPRIETAIRE**

Nom : **Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre**
Adresse : **239 Rue des Grands champs**
Ville : **74350 CRUSEILLES**

 **A. MISSION**

Adresse : **239 Rue des Grands champs**
Ville : **74350 CRUSEILLES**

 **DONNEUR D'ORDRE**

Nom : **Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre**
Adresse : **239 Rue des Grands champs**
Ville : **74350 CRUSEILLES**

 **A. MISSION**

Type : Maison	Nbre pièces : 7	Lot : Lot secondaire :
Cadastre : D3103	Bâtiment : 	Escalier :
Porte : 	Date de visite : 24/07/2025	Étage : RDC
Accompagnateur : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre (PROPRIETAIRE)	Opérateur : PAGNIER Vincent	Installation alimentée : OUI
Distributeur Gaz : GrDF	Nature du gaz : Gaz naturel	
Référence client :		

CONCLUSIONS

L'installation ne comporte aucune anomalie.

Il est rappelé que :

- seules les anomalies prévues par la norme NF P45-500 «Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - Etat des installations intérieures de gaz - Diagnostic» sont prises en compte dans le présent document ;
- les présences ou absences d'anomalies mentionnées dans les présentes conclusions ne concernent que les parties de l'installation qui ont pu être contrôlées par l'opérateur de diagnostic.



B. DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ :

Nom : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre
Adresse : 239 Rue des Granchamps
Cp/Ville : 74350 CRUSEILLES
Tel : 06 31 37 66 69
Qualité : PROPRIETAIRE
Numéro de compteur : 278530

C. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

PAGNIER Vincent membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIT COMPETENCES - 16 RUE VILLARS 57100 THIONVILLE, le 03/08/2021**, numéro de certification : **C2016-SE07-009**
- Assurance : **IARD ALLIANZ 62 490 415** - Date de validité : 31/12/2025
- AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT - 1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY

D. IDENTIFICATION DES APPAREILS :

GENRE (1), MARQUE, MODÈLE	TYPE (2)	PUISSEANCE EN KW	LOCALISATION	OBSERVATION : anomalie, débit calorifique, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Chaudière Etanche, Frisquet, hydromotrix	Etanche	23	Garage	L'appareil ne comporte aucune anomalie. Observation : Basse température, environ 35 Ans Absence de gaz : impossibilité de réaliser le test de CO. Des points de contrôle n'ont pu être réalisé, se référer au tableau L ci-dessous.

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur, ...

(2) Non raccordé - Raccordé - Étanche

Le ou les appareils doivent être contrôlés périodiquement par une personne qualifiée et entretenus conformément à leur notice d'utilisation.

E. ANOMALIES IDENTIFIÉES :

APPAREIL	POINT DE CONTRÔLE (3)	A1(4), A2(5), DGI(6), 32C(7)	LIBELLÉ DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS
Néant	Néant	Néant	Néant

Lexique des abréviations utilisées :

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1: l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

(5) A2: l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt le fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI (Danger Grave Immédiat): l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constitutifs la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTRÔLE N'AYANT PAS PU ÊTRE RÉALISÉS :

Conformément à la norme NF P45-500, le diagnostic étant réalisé sans aucun démontage, les appareils, équipements et, d'une manière générale, toutes les parties de l'installation non visibles, encastrées dans des parois ou masquées derrière tout parement n'ont pu être contrôlées : leurs parties non visibles sont donc exclues du périmètre du présent Etat de l'installation intérieure de gaz.

Norme NF P 45-500 (extraits) :

L'attention du donneur d'ordre est attirée sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.(...)

Il est rappelé au donneur d'ordre que la responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés, et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Bâtiments ou parties du bâtiment n'ayant pu être visités ou points de contrôle n'ayant pu être réalisés :

APPAREIL / INSTALLATION	POINT DE CONTRÔLE	MOTIF
Chaudière Etanche	T	Absence de gaz : impossibilité de réaliser le test de CO.

G. CONSTATATIONS DIVERSES :

NC (Non Concerné) Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée

Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté

Le conduit de raccordement n'est pas visitable

NC (Non Concerné) Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
GAZ : 2 sur 3
DDT : 6 sur 67



H. CONCLUSION :

- L'installation ne comporte aucune anomalie
 - L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement
 - L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais
 - L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service
- Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieur de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.**
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur gaz

I. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI :

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'une partie de l'installation

J. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS D'ANOMALIE 32c :

- Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au client de la fiche informative distributeur de gaz remplie (annexée au présent rapport de visite). Remise au syndic ou au bailleur social de la "fiche informative distributeur de gaz" remplie.

K. OBSERVATIONS DIVERSES :

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide "modifications mineures" dispensent de cette obligation.

Chaudière Etanche : Basse température, environ 35 Ans

Etabli le 24/07/2025

Cachet:



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
GAZ : 3 sur 3
DDT : 7 sur 67





Rapport de l'État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L 134-7, R. 126-35, R. 126-36, R. 134-49 et R. 134-50 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017 se limitant aux points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté en vigueur.

MISSION N° : 740204291 iND n° 1

1. IDENTITE DU PROPRIÉTAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES		1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Nom : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre	Adresse : 239 Rue des Grands champs Ville : 74350 CRUSEILLES	Adresse : 239 Rue des Grands champs Ville : 74350 CRUSEILLES	

2. IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre	Adresse : 239 Rue des Grands champs Ville : 74350 CRUSEILLES

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES			
Type : Maison	Nbre pièces : 7	Lot :	
Cadastral : D3103	Bâtiment :	Lot secondaire :	
Porte :	Date de visite : 24/07/2025	Escalier :	
Accompagnateur : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre (PROPRIETAIRE)	Opérateur : PAGNIER Vincent	Étage : RDC	Identifiant Fiscal : 740960320554
Référence client :	Bien meublé : OUI		
Installation électrique alimentée : OUI	Mise hors tension de l'installation possible : OUI		
Distributeur d'électricité : ENEDIS	Qualité du donneur d'ordre : Propriétaire		
Année de construction : 1989	Année de l'installation électrique : Plus de 15 ans		

CONCLUSIONS	
<p>(détail des conclusions en "5")</p> <p>2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre</p> <p>3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.</p> <p>4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.</p> <p>5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.</p> <p>6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.</p> <p>P3. Piscine privée, ou le bassin de fontaine.</p> <p>L'installation intérieure fait l'objet d'avertissemens particuliers (voir paragraphe 6).</p>	



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT :

PAGNIER Vincent membre du réseau BC2E

Identité de l'opérateur : **PAGNIER Vincent**

dont les compétences sont certifiées par **QUALIT COMPETENCES - 16 RUE VILLARS 57100 THIONVILLE**, numéro de certification **C2016-SE07-009** le : 03/08/2021 jusqu'au : 02/08/2028

Nom et raison sociale de l'entreprise : AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT

Adresse de l'entreprise : 1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY

N°siret : 82406936300011

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : IARD ALLIANZ

N° de police d'assurance : 62 490 415

Date de validité : 31/12/2025

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'instalation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boites de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
B.3.3.10 a)	Au moins un socle de prise de courant placé à l'extérieur n'est pas protégé par un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA. Localisation : Extérieur		
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Localisation : Chambres		
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Localisation : Chambres, salon et autres		
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			
B.4.3 f2)	La section des conducteurs de la canalisation d'alimentation d'au moins un tableau n'est pas en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont ou avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement placé immédiatement en amont.		
B.4.3 f3)	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.		
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :			



B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). Localisation : Spa		
5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :			
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Localisation : Garage, sous sol		
B.8.3 e)	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.		
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :			
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.		
P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :			
néant	néant	néant	néant
P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :			
B.10.3.1 a)	Piscine privée : l'installation ne répond pas aux prescriptions particulières applicables (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux volumes). Localisation : Spa		

(*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a2)	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé ou public et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou public)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
 - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
ÉLECTRICITÉ : 3 sur 8
DDT : 10 sur 67



B.3.3.1 b)	Elément constituant la prise de terre approprié	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.1 c)	Prises de terre multiples interconnectées pour un même bâtiment	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.2 a)	Présence d'un conducteur de terre	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 a)	Connexion assurée des éléments conducteurs de la structure porteuse et des canalisations métalliques à la liaison équipotentielle principale (résistance de continuité = 2 ohms)	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des conducteurs de protection	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
4 - <u>Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :</u>		
B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'était(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détectée une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(S) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
 - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(S) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Observation :

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
ÉLECTRICITÉ : 4 sur 8
DDT : 11 sur 67



Type de disjoncteur de branchement : Monophasé 30/60

Sensibilité : 500 mA

Courant de réglage : 60 A

Courant de réglage du compteur LINKY : 12 kVA

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES
<p>Appareil général de commande et de protection Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.</p>
<p>Prise de terre et installation de mise à la terre Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>Dispositif de protection contre les surintensités Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.</p>
<p>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence priviliege, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.</p>
<p>Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.</p>
<p>Matériaux électriques présentant des risques contact direct Les matériaux électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériaux électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériaux électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voir d'électrocution.</p>
<p>Matériaux vétustes ou inadaptés à l'usage Ces matériaux électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériaux présentent d'importants risques d'électrisation, voir d'électrocution.</p>
<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.</p>
<p>Piscine privée ou bassin de fontaine Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.</p>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériaux, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voir d'électrocution.</p>
<p>Socles de prises de courant de type à obturateurs L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.</p>
<p>Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum) La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voir d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>



Cachet de l'entreprise



Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 24/07/2025
État rédigé à : ANNECY le : 24/07/2025
Nom : PAGNIER Vincent



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
ÉLECTRICITÉ : 6 sur 8
DDT : 13 sur 67



Rapport Photos



Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes



B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.



B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.



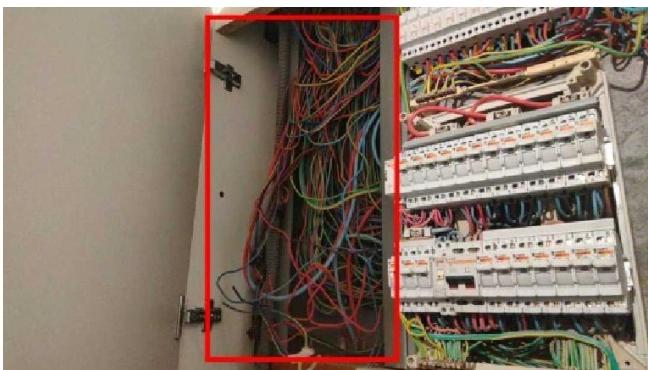
B.6.3.1 a) : Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

Observation : Spa : Prise électrique trop proche du bac à douche



B.10.3.1 a) : Piscine privée : l'installation ne répond pas aux prescriptions particulières applicables (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux volumes).

Observation : Spa : Prises trop proche du jacuzzi



B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.



B.8.3 b) : L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.

Observation : Une douille de chantier ne peut pas être utilisée comme matériel permanent





B.4.3 f3) : A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.

Observation : Tableau électrique situé dans l'abri jardin : La section des conducteurs de pontage doit faire au minimum 6 mm² en cuivre



B.4.3 f2) : La section des conducteurs de la canalisation d'alimentation d'au moins un tableau n'est pas en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont ou avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement placé immédiatement en amont.

Observation : La section des conducteurs d'alimentation des tableaux électriques secondaires dépend du courant de réglage du disjoncteur de branchement. Dans notre cas les conducteurs doivent avoir une section de 16 mm² minimum en cuivre.



B.4.3 f2) : La section des conducteurs de la canalisation d'alimentation d'au moins un tableau n'est pas en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont ou avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement placé immédiatement en amont.

Observation : La section des conducteurs d'alimentation des tableaux électriques secondaires dépend du courant de réglage du disjoncteur de branchement. Dans notre cas les conducteurs doivent avoir une section de 16 mm² minimum en cuivre.



B.3.3.6 a2) : Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.

Observation : Certaines prises ne sont pas reliées dans l'extension.

A noter qu'un disjoncteur différentiel 30mA placé en amont du circuit compense cette anomalie



B.3.3.6 a1) : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

Observation : Chambres : Certaines prises sont sans terre



Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;

articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,

R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-629 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.

MISSION N° : 740204291 iND n° 1

 PROPRIETAIRE	 MISSION
<p>Nom : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre Adresse : 239 Rue des Grands champs Ville : 74350 CRUSEILLES</p>	<p>Adresse : 239 Rue des Grands champs Ville : 74350 CRUSEILLES</p>

 DONNEUR D'ORDRE
<p>Nom : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre Adresse : 239 Rue des Grands champs Ville : 74350 CRUSEILLES</p>

 MISSION			
Type : Maison Cadastre : D3103 Porte : Date de commande : 26/07/2025 Accompagnateur : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre (PROPRIETAIRE)	Nbre pièces : 7 Bâtiment : Étage : RDC Date de visite : 26/07/2025 Opérateur : PAGNIER Vincent	Lot : Lot secondaire : Escalier : Année de construction : 1989 Référence client :	

CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

- A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE ÉFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :**
Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante dans les zones examinées.
 WC 2 (Conduits) : Conduit PVC
 Garage (Conduits) : Conduit PVC
- B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :**
 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
 Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
 aucune obligation réglementaire à signaler.



C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES			
Etage	Local	Motif	
Néant	Néant	Néant	

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS			
Etage	Local	Éléments et motif	
Néant	Néant	Néant	

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

Observation :

Néant



SOMMAIRE

- 1 Le laboratoire d'analyses
- 2 La mission de repérage
 - 2.1 L'objet de la mission
 - 2.2 Le cadre de la mission
 - 2.2.1 L'intitulé de la mission
 - 2.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 2.2.3 L'objectif de la mission
 - 2.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire
 - 2.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 2.2.6 Le périmètre à repérer
 - 3 Conditions de réalisation du repérage
 - 3.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 3.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 3.3 Identification de l'opérateur de repérage
 - 3.4 Plan et procédures de prélèvements
 - 4 Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante
 - 4.1 Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
 - 4.2 Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
 - 4.3 Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
 - 4.4 Zones présentant des similitudes d'ouvrage
 - 5 Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
 - 5.1 Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
 - 5.2 Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
 - 5.3 Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
 - 5.4 Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
 - 6 Ecart / adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport
 - 7 Signature
 - 8 Remarques
 - 8.1 Remarques importantes
 - 9 Annexes

1. Laboratoire d'analyse :

Aucune analyse effectuée

2. La mission de repérage :

2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

2.2. Le cadre de la mission :

2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport..

2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
AMIANTE : 3 sur 12
DDT : 18 sur 67

a

2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

ANNEXE 13-9

PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périmétriques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardaous bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.



2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Néant	Néant	Néant

IMPORTANT : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

- Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mandataire)

Année de construction : 1989

- Périmètre de repérage effectif :

Étage	Local	Nom des composants ou parties de composants
		Élément : Revêtement / Substrat
RDC	Sas Entrée	Sol (Carrelage) - Plafond (Doublage) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDC	Entrée	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDC	WC 1	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture / Faïence Plâtre) - Mur B (Peinture / Faïence Plâtre) - Mur C (Peinture / Faïence Plâtre) - Mur D (Peinture / Faïence Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDC	Cuisine	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
RDC	Séjour	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Placard 1 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement intérieur (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement extérieur (Peinture Bois) - Placard 1 : intérieur (Peinture Plâtre) - Placard 1 : sol (Carrelage)
RDC	Salon	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
RDC	Terrasse	Sol (Béton)
01	Mezzanine	Sol (Parquet) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Doublage) - Mur B (Peinture Doublage) - Mur C (Peinture Doublage) - Mur D (Peinture Doublage)
01	Chambre 01	Sol (Parquet) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
01	Dressing	Sol (Parquet) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
01	Dégagement	Sol (Parquet) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
01	Chambre 02	Sol (Parquet) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
01	Chambre 03	Sol (Parquet) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Placard 1 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement intérieur (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement extérieur (Peinture Bois) - Placard 1 : intérieur (Peinture Plâtre) - Placard 1 : sol (Parquet)
01	WC 2	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture / Faïence Plâtre) - Mur B (Peinture / Faïence Plâtre) - Mur C (Peinture / Faïence Plâtre) - Mur D (Peinture / Faïence Plâtre)
01	Salle de bain	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)



02	Grenier	Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
RDJ	Garage	Sol (Béton) - Plafond (Béton) - Mur A (Béton) - Mur B (Béton) - Mur C (Béton) - Mur D (Béton) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDJ	Buanderie	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDJ	Cave	Sol (Gravier) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
RDJ	WC 3	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture / Faïence Plâtre) - Mur B (Peinture / Faïence Plâtre) - Mur C (Peinture / Faïence Plâtre) - Mur D (Peinture / Faïence Plâtre)
RDJ	Chambre 04	Sol (Parquet) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre)
RDJ	Salle d'eau	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Faïence Plâtre) - Mur B (Faïence Plâtre) - Mur C (Faïence Plâtre) - Mur D (Faïence Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDJ	Dégagement. 2	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Doublage) - Mur B (Peinture Doublage) - Mur C (Peinture Doublage) - Mur D (Peinture Doublage) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDJ	Cellier	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDJ	Spa	Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Doublage) - Mur B (Peinture Doublage) - Mur C (Peinture Doublage) - Mur D (Peinture Doublage) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDJ	Atelier	Sol (Béton) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Doublage) - Mur B (Peinture Doublage) - Mur C (Peinture Doublage) - Mur D (Peinture Doublage) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
.	Extérieur	Toiture (Tuile en terre)
RDJ	Chalet jardin	Sol (Parquet) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Doublage) - Mur B (Peinture Doublage) - Mur C (Peinture Doublage) - Mur D (Peinture Doublage) - Toiture (Bardage bitumeux)



3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence / Principales conclusions
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non		Référence :
Dossier technique Amiante existant	Non		Référence :
Dossier technique existant	Non		Référence :
Diagnostic Amiante des parties communes	Non		Référence :
Rapports de repérage antérieurs	Non		Référence :
Détails des travaux réalisés	Non		Référence :
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non		Référence :
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non		Référence :
Descriptif des matériaux	Non		Référence :
Document interne	Non		Référence :
Acte de vente du bien	Non		Référence :

3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 26/07/2025

3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

PAGNIER Vincent

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIT COMPETENCES - 16 RUE**

VILLARS 57100 THIONVILLE, numéro de certification : **C2016-SE07-009**

- AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT - 1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY

- Assurance IARD ALLIANZ : **62 490 415** - Date de validité : **31/12/2025**

3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATERIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

Dans le cadre de l'inspection visuelle, les sondages et le prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites aux annexes A, B et C de la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport.

4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état conservation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : score = 1 : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - score = 2 : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièvement - score = 3 : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
01	WC 2	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDJ	Garage	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : EP : Évaluation périodique - AC1 : Action corrective de premier niveau - AC2 : Action corrective de second niveau - Aucune : Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.

4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
AMIANTE : 7 sur 12
DDT : 22 sur 67

a

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :

- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâties autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant -

6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 EN VIGUEUR ET APPLICABLE À LA DATE DU RAPPORT :

Néant

7. SIGNATURE :

Etabli le
26/07/2025

Cachet:

BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD
74600 ANNECY
06 10 35 04 68
Siret : 82406936300011 - code APE : 7120B

Signature :



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

8. REMARQUES DIVERSES :

8.1. Remarques importantes :

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
AMIANTE : 8 sur 12
DDT : 23 sur 67

a

Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier.

Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante encloisonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu.

Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 740204291 :

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : sans objet
- Illustration photographique : non
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

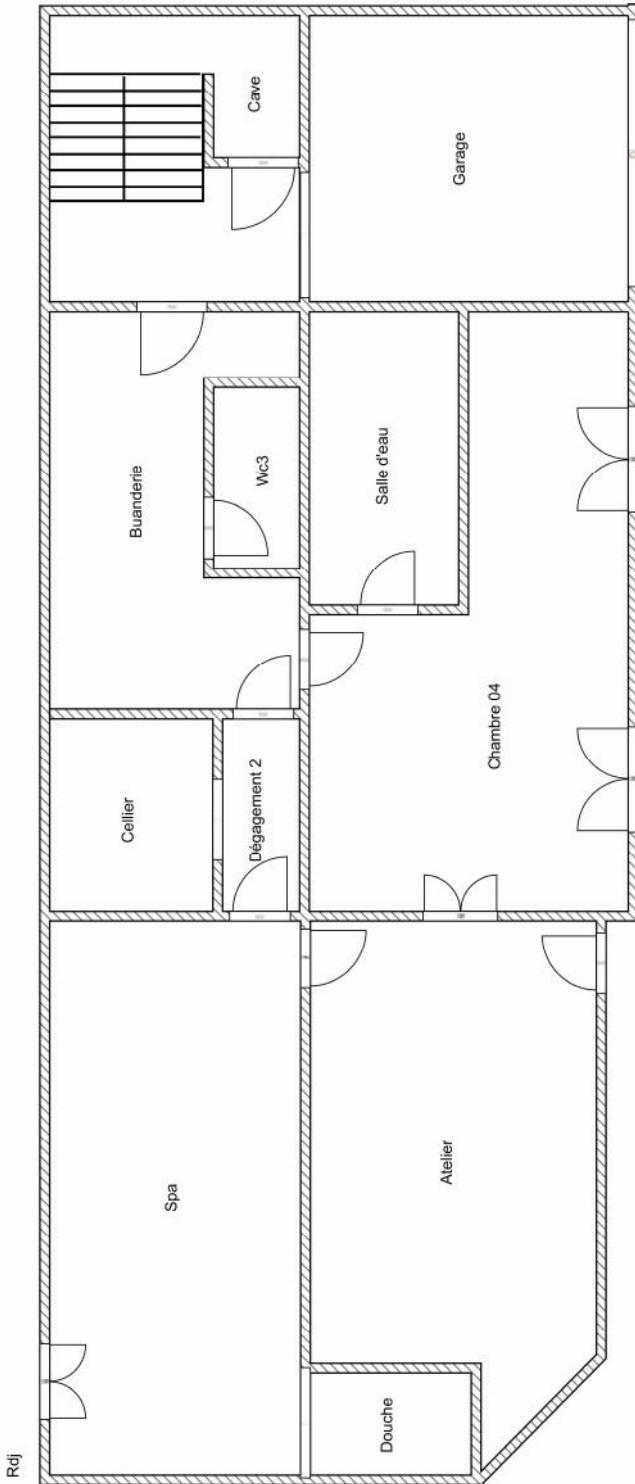
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usures anormales ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.



Croquis



Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

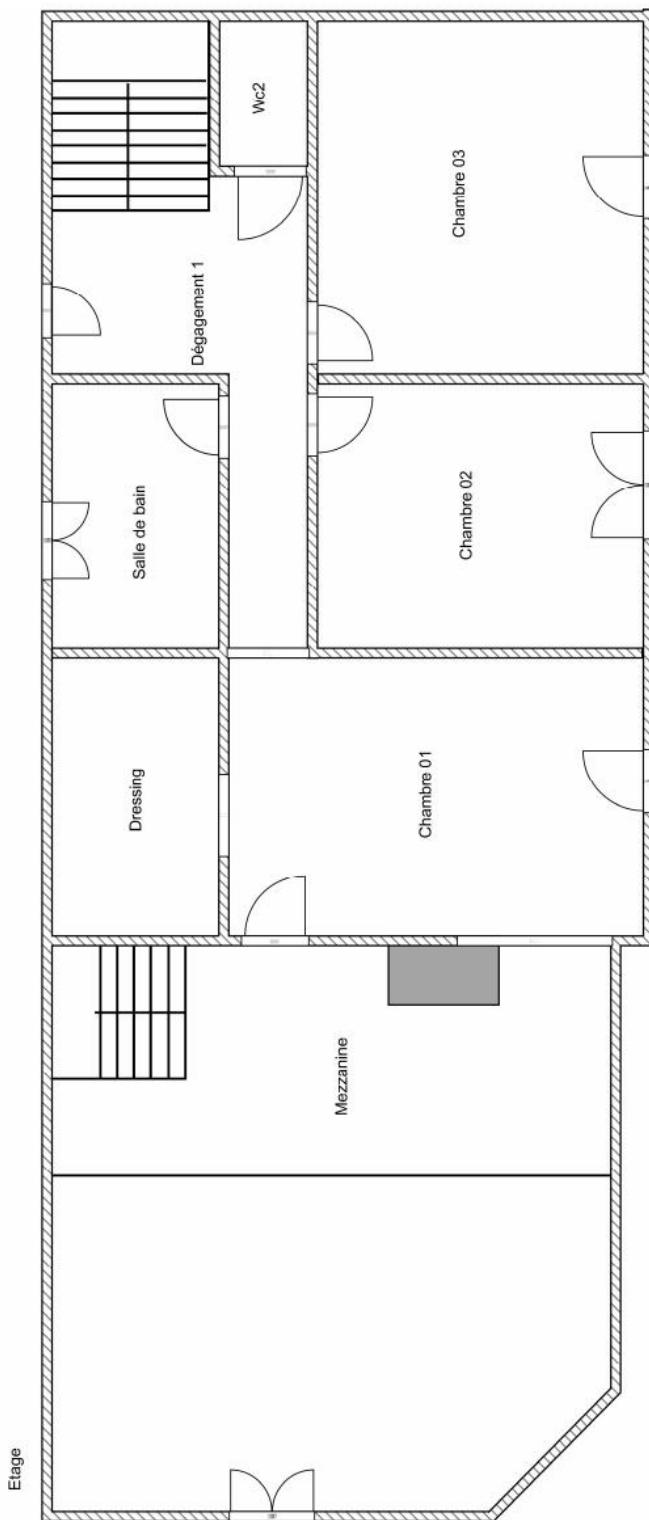
Scannez et téléchargez votre rapport

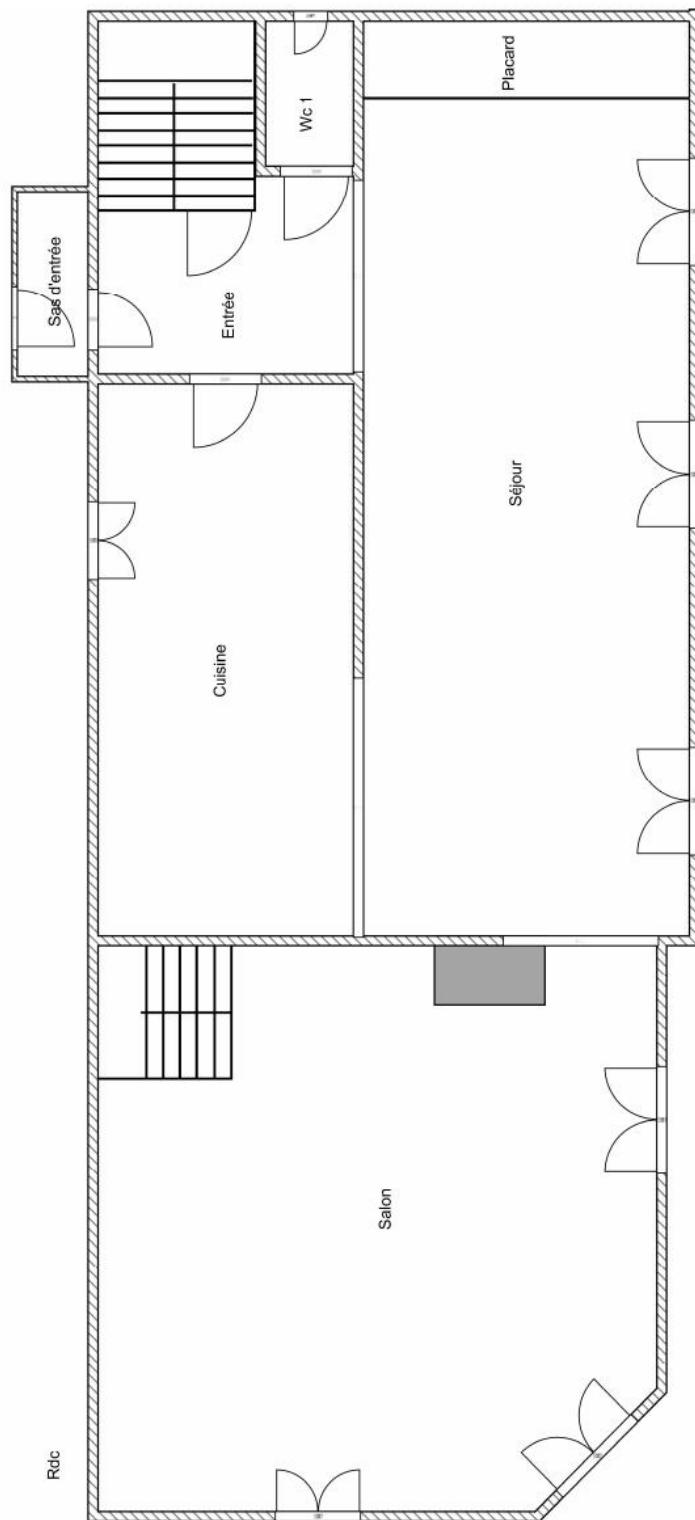


Rapport

n° de rapport : 740204291
AMIANTE : 10 sur 12
DDT : 25 sur 67

a







Diagnostic de Performance Énergétique

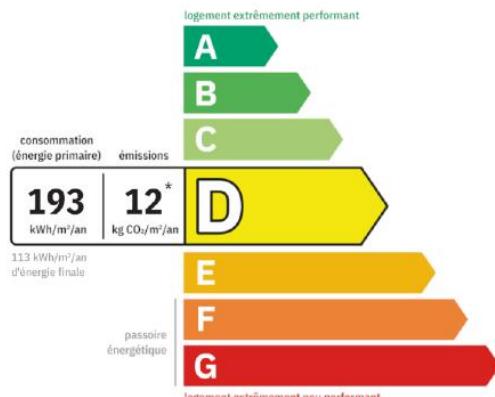
DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2574E2460139T
établi le : 24/07/2025
valable jusqu'au : 23/07/2035

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

dossier n° : 740204291
adresse : 239 RUE DES GRANCHAMPS 74350 CRUSEILLES
type de bien : Maison individuelle
année de construction : 1989
surface de référence : 231m²
étage : RDC
porte :
lot n° :
propriétaire : MR ET MME ROUSSET JEAN PIERRE
adresse : 239 RUE DES GRANCHAMPS 74350 CRUSEILLES

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 2772 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 14363 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre 3380€ et 4660€ par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

AVP DIAGNOSTICS
1 Route de quintal,
74000 ANNECY
N° SIRET : 82406936300011
diagnostiqueur : Vincent PAGNIER

tel : 06 10 35 04 68
email : vincent.pagnier@bc2e.com
n° de certification : C2016-SE07-009
org.de certification : WE CERT

A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport

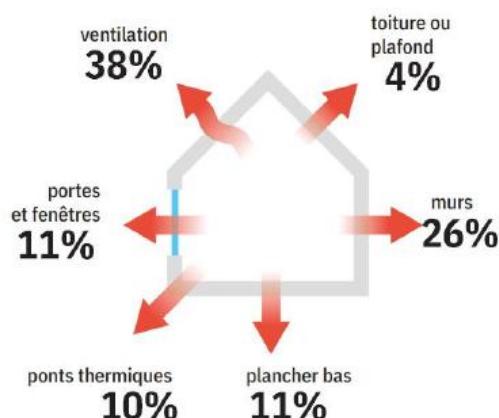


Rapport

n° de rapport : 740204291
DPE : 1 sur 28
DDT : 28 sur 67



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



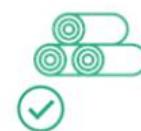
bonne inertie du logement



logement traversant

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



chauffage au bois



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



réseau de chaleur vertueux

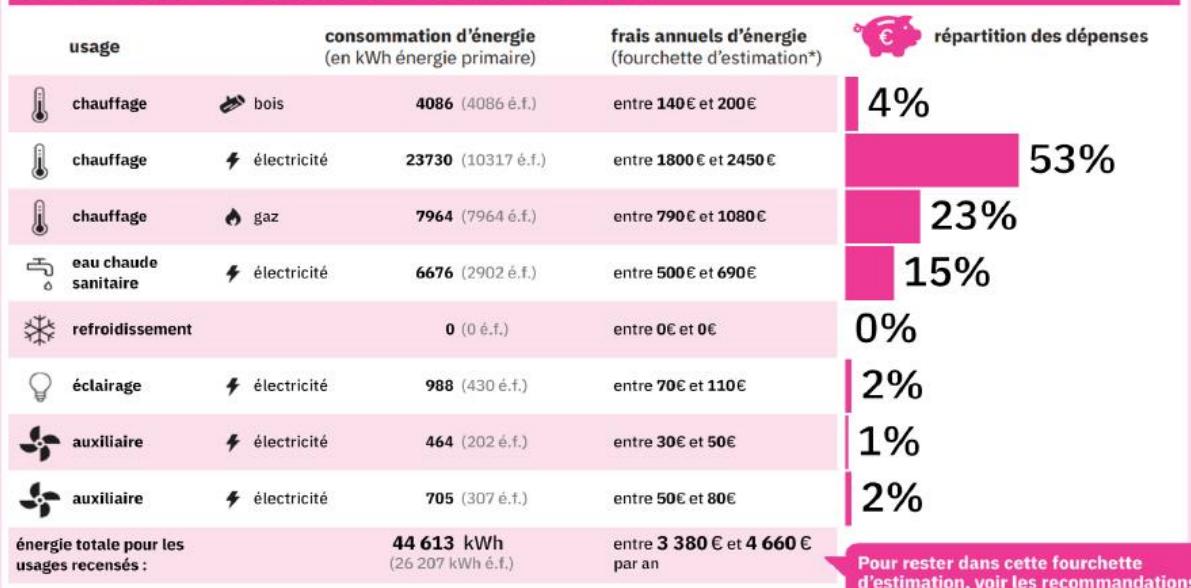


géothermie

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)



Montants et consommations annuels d'énergie



Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 166l par jour.

é.f. → énergie finale

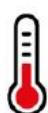
* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

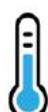
Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauder à 19°C plutôt que 21°C, c'est -21% sur votre facture soit -689€ par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 166l/jour d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l
68l consommés en moins par jour, c'est -30% sur votre facture soit -181€ par an

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
DPE : 3 sur 28
DDT : 30 sur 67



Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Nord, Est, Sud, Ouest en blocs de béton creux donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure Murs Nord en blocs de béton creux donnant sur paroi enterrée, non isolé Murs Ouest cloison de plâtre donnant sur garage, avec isolation répartie	moyenne
 plancher bas	Planchers en dalle béton donnant sur terre-plein, non isolé Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure	moyenne
 toiture/plafond	Combles aménagés sous rampant donnant sur l'extérieur, avec isolation extérieure Plafonds bois sur solives bois donnant sous combles faiblement ventilés, avec isolation extérieure	très bonne
 portes et fenêtre	Portes en bois opaque pleine Portes toute menuiserie opaque pleine isolée Fenêtres battantes pvc, triple vitrage vpe et volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm) Fenêtres battantes pvc, double vitrage vpe et volets roulants alu	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appoint (système individuel) - Chaudière gaz basse température (Année: 1995, Energie: Gaz) Emetteur(s): Plancher - Insert installé sans label flamme verte (Année: 2010, Energie: Bois bûche) Emetteur(s): Autres équipements
 pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : central avec minimum de température, Système : plancher chauffant Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur Générateur avec régulation par pièce, Equipement : par pièce avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles installé en 2015, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
 climatisation	
 ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012



Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien	
 ventilation	Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes. Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Abaïsser la température de 2 à 3°C la nuit.
 circuit de chauffage	Faire désembouer le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires.
 isolation	Faire vérifier les isolants par un professionnel → tous les 20 ans



Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 3650 à 4950€

lot	description	performance recommandée
eau chaude sanitaire	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique sur air extrait dernière génération	

2

Les travaux à envisager montant estimé : 33320 à 45080€

lot	description	performance recommandée
chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau avec robinet thermostatique (SCOP = 3.5) et réseau de distribution isolé	SCOP = 3.5
ventilation	Installation d'une VMC Hygro B	
chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air réversible (SCOP = 3.9), sans réseau de distribution	SCOP = 3.9

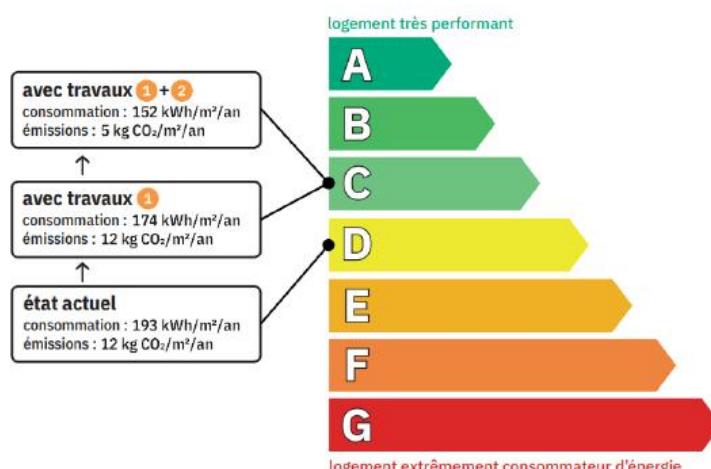
Commentaires :

Aucun commentaire utile sur les recommandations



Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



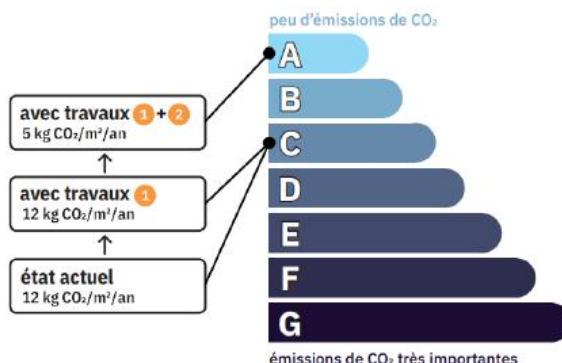
Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : france-renov.gouv.fr/aides



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixé pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE CERT,
16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE

référence du logiciel validé : WinDPE v3
référence du DPE : 740204291
date de visite du bien : 24/07/2025
invariant fiscal du logement : 740960320554
référence de la parcelle cadastrale : D3103
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 2024.6.1.0)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
→ plans de la maison, de l'appartement ou de l'immeuble
→ diagnostic surface habitable

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Aucun élément pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles n'a été relevé.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	<input checked="" type="radio"/> Observé/mesuré	74350
altitude	<input checked="" type="radio"/> données en ligne	785m
type de bien	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	1989
période de construction	≈ Estimé	De 1989 à 2000
surface de référence	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	231m ²
nombre de niveaux	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	<input checked="" type="radio"/> Observé / mesuré	2.40m



Fiche technique du logement (suite)

plancher bas 1 (Plancher rez de chaussée)	surface	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	38.6
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	<input type="checkbox"/> Document fourni	4
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	35.60
	inertie	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	39.32
plancher bas 2 (Plancher rez de chaussée)	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	35.60
	inertie	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
	coefficient de déperdition (b)	<input type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
plancher bas 3 (Plancher rez de chaussée)	surface	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	22.41
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	A partir de 2013
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	25.12
	inertie	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
	coefficient de déperdition (b)	<input type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
toiture / plafond 1	surface totale (m ²)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	68.63
	surface opaque (m ²)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	66.9 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant
	type de toiture	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Combles aménagés
	isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITE
	épaisseur isolant	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	<input type="checkbox"/> Document fourni	A partir de 2013
	inertie	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	32.26

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

toiture / plafond 2 (Plafond sur combles perdus)	surface opaque (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	32.26 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois
	type de toiture	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITE
	épaisseur isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	12
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Combles faiblement ventilés
	surface Aiu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	32.26
	isolation Aiu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
mur 1	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	38
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	coefficent de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	0.9
	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	9.67
	surface opaque (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	6.6 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
mur 2	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Véranda ou Loggia Nord
	surface Aiu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	9.67
	isolation Aiu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	25.20
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	coefficent de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	0.95

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

mur 2 (suite)	plancher haut associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	11.16
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 3	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	21.82
	surface opaque (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	21.04 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
mur 4	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15.91
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi enterrée
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15.91
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
mur 5	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

mur 6	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	∅ Observé/mesuré	13.8
	surface opaque (m ²)	∅ Observé/mesuré	13.04 (surface des menuiseries déduite)
	type	∅ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	∅ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	∅ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	∅ Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	∅ Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	∅ Document fourni	A partir de 2013
	inertie	∅ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	∅ Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	∅ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	∅ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	∅ Observé/mesuré	Paroi enterrée
mur 7	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	∅ Observé/mesuré	16.88
	surface opaque (m ²)	∅ Observé/mesuré	16.41 (surface des menuiseries déduite)
	type	∅ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	∅ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	∅ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	∅ Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	∅ Observé/mesuré	10
	inertie	∅ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	∅ Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé	∅ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	∅ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	∅ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 8	surface totale (m ²)	∅ Observé/mesuré	10.13
	type	∅ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	∅ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	∅ Observé/mesuré	Oui
	type isolation	∅ Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	∅ Observé/mesuré	10
	inertie	∅ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	∅ Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé	∅ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	∅ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

mur 9	mitoyenneté	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	37
	surface opaque (m ²)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	25.82 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	inertie	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
mur 10	mitoyenneté	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	9.12
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	inertie	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 11	coefficient de déperdition (b)	<input type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	21.82
	surface opaque (m ²)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	18.31 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	inertie	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	<input type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

mur 12	mitoyenneté	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	13.42
	surface opaque (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10.44 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	9
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	32.5
	surface opaque (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	24.9 (surface des menuiseries déduite)
mur 13	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	9
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	4.07
mur 14	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en béton banché
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	A partir de 2013
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 15	mitoyenneté	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi enterrée
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	4.07
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en béton banché
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Inconnue
	année d'isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	A partir de 2013
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	plancher haut associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	mitoyenneté	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
mur 16	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5.97
	surface opaque (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	4.89 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher rez de chaussée - Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	plancher haut associé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Garage
	surface Aliu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	22.63
	isolation Aliu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
mur 17	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	27.72
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	0.9
	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	16.68
	surface opaque (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	14.88 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Cloison de plâtre
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5 à +



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 17 (suite)	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Garage
	surface Ai _u	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	22.63
	isolation Ai _u	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	27.72
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.9
	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	8.51
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20 et -
mur 18	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	ITI
	épaisseur isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	9
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Lourde
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Garage
	surface Ai _u	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	41.82
	isolation Ai _u	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	60.6
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
mur 19	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
	surface totale (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	7.05
	surface opaque (m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5.43 (surface des menuiseries déduite)
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Cloison de plâtre
	épaisseur moyenne (cm)	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5 à +
	isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	inertie	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Légère
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Garage
	surface Ai _u	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	41.82
porte 1 (Porte sur Mur 19)	isolation Ai _u	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	60.6
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.62



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

porte 1 (Porte sur Mur 19) (suite)	mur affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 19 - Cloison de plâtre
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Garage
	surface AiU	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	41.82
	isolation AiU	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	60.6
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.80
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Porte toute menuiserie opaque pleine isolée
porte 2 (Porte sur Mur 17)	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 17 - Cloison de plâtre
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Garage
	surface AiU	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	22.63
	isolation AiU	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	27.72
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
porte 3 (Porte sur Mur 12)	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.9
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.80
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Porte toute menuiserie isolée avec double vitrage
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en blocs de béton creux
	mitoyenneté		Paroi extérieure
porte 4 (Porte sur Mur 1)	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.94
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Porte toute menuiserie opaque pleine isolée
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Véranda ou Loggia Nord



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

porte 4 (Porte sur Mur 1) (suite)	surface Aiu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	9.67
	isolation Aiu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	25.20
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.95
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.13
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Triple vitrage VPE
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	12
fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Argon
	type de volets	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Véranda ou Loggia Nord
	surface Aiu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	9.67
	isolation Aiu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	25.20
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.95
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	0.78
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 4)	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 4) (suite)	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Argon
	type de volets	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	0.76
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage VPE
fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 6)	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Argon
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	avancée	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	3<=
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	60°<= <90°
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	0.47
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 7)	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	6



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 7) (suite)	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Air sec
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15°<= <30°
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	3
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	2.58
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 9)	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Argon
	type de volets	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	protection solaire	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 9 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 9)	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	3.44
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Argon



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 9) (suite)	type de volets	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	avancée	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	<1
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 9 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.73
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Plancher haut 1)	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu extérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Pente(75° > >25°)
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	16
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Argon
fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 11)	type de volets	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampant
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	2
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.02
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 11) (suite)	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 11 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.47
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
fenêtres / baie 9 (Fenêtre sur Mur 11)	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Argon
	type de volets	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier > 22mm)
fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Mur 12)	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 11 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.18
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 10 (Fenêtre sur Mur 12) (suite)	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	avancée	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	3<=
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	30°<= <60°
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 11 (Fenêtre sur Mur 13)	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	2
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	2.08
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Argon
fenêtres / baie 12 (Fenêtre sur Mur 13)	type de volets	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15°<= <30°
	angle secteur 3	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15°<= <30°
	angle secteur 4	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	<15°
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 13 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	3.44
Société	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
Scannez et téléchargez votre rapport			Rapport
n° de rapport : 740204291 DPE : 23 sur 28 DDT : 50 sur 67			

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 12 (Fenêtre sur Mur 13) (suite)	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	20
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Argon
	type de volets	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Volets roulants alu
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Non homogène
	angle secteur 1	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	<15°
	angle secteur 2	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15°<= <30°
	angle secteur 3	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15°<= <30°
	angle secteur 4	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	15°<= <30°
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 13 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficent de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	1
fenêtres / baie 13 (Fenêtre sur Mur 16)	nombre	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	1.08
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	10
	localisation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
Local 1 / baie 1	épaisseur lame d'air	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	6
	remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Air sec
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 16 - Murs en blocs de béton creux
	type de local non chauffé	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Garage
	surface Aiu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	22.63
	isolation Aiu	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	surface Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	27.72
	isolation Aue	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Oui
	coefficent de déperdition (b)	<input checked="" type="checkbox"/> Méthode 3CL	0.9
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5.55
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	type vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical



Fiche technique du logement (suite)

Local 1 / baie 1 (suite)	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Nord
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	2.78
Local 1 / baie 2	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	type vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
Local 1 / baie 3	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Est
	surface	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	2.78
	type	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
Local 1 / baie 3	type vitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	inclinaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Vertical
	orientation	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Ouest
pont thermique 1	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 17 / Porte 2
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	4.9
pont thermique 2	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 12 / Porte 3
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	4.9
pont thermique 3	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 4
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5.2
pont thermique 4	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	4.26
pont thermique 5	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 4 / Fenêtre 2
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	3.56
pont thermique 6	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 3
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	3.52
pont thermique 7	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 7 / Fenêtre 4
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	2.76
pont thermique 8	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 9 / Fenêtre 5
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	16.5
pont thermique 9	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 9 / Fenêtre 6
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5.9
pont thermique 10	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 11 / Fenêtre 8
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	8.32
pont thermique 11	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 11 / Fenêtre 9
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	4.86
pont thermique 12	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 12 / Fenêtre 10
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	4.36
pont thermique 13	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 13 / Fenêtre 11
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	11.6
pont thermique 14	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 13 / Fenêtre 12
	Longueur	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	5.9
pont thermique 15	type de liaison	<input checked="" type="checkbox"/> Observé/mesuré	Mur 16 / Fenêtre 13

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

pont thermique 15 (suite)	Longueur	∅ Observé/mesuré	4.18
	type de liaison	∅ Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1
pont thermique 16	Longueur	∅ Observé/mesuré	47.7
	type de liaison	∅ Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher intermédiaire mitoyen
pont thermique 17	Longueur	∅ Observé/mesuré	35.6
	type de liaison	∅ Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher intermédiaire mitoyen
pont thermique 18	Longueur	∅ Observé/mesuré	35.6
	type de liaison	∅ Observé/mesuré	Mur 4 / Mur de refend
pont thermique 19	Longueur	∅ Observé/mesuré	2.5
	type de liaison	∅ Observé/mesuré	Mur 4 / Mur de refend
pont thermique 20	Longueur	∅ Observé/mesuré	5
	Type	∅ Observé/mesuré	VMC SF Auto réglable après 2012
système de ventilation 1	Année d'installation	✗ Valeur par défaut	2020
	façade exposées	∅ Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	∅ Observé/mesuré	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appont
	surface chauffée	∅ Observé/mesuré	99.60
	générateur type	∅ Observé/mesuré	Chaudière gaz basse température
	énergie utilisée	∅ Observé/mesuré	Gaz
	température distribution	∅ Observé/mesuré	Basse/plancher basse température entre 1981 et 2000
	générateur année installation	✗ Valeur par défaut	1995
	Pn saisi	✗ Valeur par défaut	23
	régulation	∅ Observé/mesuré	Oui
systèmes de chauffage / Installation 1	régulation installation type		Plancher ou plafond chauffant à eau en individuel
	émetteur type	∅ Observé/mesuré	Plancher
	émetteur année installation		1990
	distribution type	∅ Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) Isolé
	numéro d'intermittence		1
	émetteur	∅ Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	∅ Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	∅ Observé/mesuré	1
	type d'installation	∅ Observé/mesuré	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appont
	surface chauffée	∅ Observé/mesuré	99.60
systèmes de chauffage / Installation 1	générateur type	∅ Observé/mesuré	Insert installé sans label flamme verte
	énergie utilisée	∅ Observé/mesuré	Bois bûche
	générateur année installation	∅ Observé/mesuré	2010
	régulation installation type		Poêle Bois bûche
	émetteur type	∅ Observé/mesuré	Autres équipements
	émetteur année installation		2010
	distribution type	∅ Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
	en volume habitable	∅ Observé/mesuré	Oui



Fiche technique du logement (suite)

systèmes de chauffage / Installation 1 (suite)	numéro d'intermittence	2
	émetteur	Observé/mesuré Appoint
	fonctionnement ecs	Observé/mesuré Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré 1
	type d'installation	Observé/mesuré Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	Observé/mesuré 131.40
	générateur type	Observé/mesuré Générateur à effet joule direct
	énergie utilisée	Observé/mesuré Electricité
	générateur année installation	X Valeur par défaut 2005
	régulation installation type	Panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF** et NF***
systèmes de chauffage / Installation 2	émetteur type	Observé/mesuré Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	émetteur année installation	X Valeur par défaut 2005
	distribution type	Observé/mesuré Pas de réseau de distribution
	en volume habitable	Observé/mesuré Oui
	numéro d'intermittence	3
	émetteur	Observé/mesuré Principal
	fonctionnement ecs	Observé/mesuré Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré 2
	numéro	1
	équipement	Observé/mesuré Central avec minimum de température
pilotage 1	chauffage type	Observé/mesuré Central individuel
	régulation pièce par pièce	Observé/mesuré Avec
	système	Observé/mesuré Plancher chauffant
	numéro	2
pilotage 2	équipement	Observé/mesuré Absent
	chauffage type	Observé/mesuré Divisé
	régulation pièce par pièce	Observé/mesuré Avec
	système	Observé/mesuré Radiateur / Convecteur
pilotage 3	numéro	3
	équipement	Observé/mesuré Par pièce avec minimum de température
	chauffage type	Observé/mesuré Divisé
	régulation pièce par pièce	Observé/mesuré Avec
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	système	Observé/mesuré Radiateur / Convecteur
	production type	Observé/mesuré Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles
	installation type	Observé/mesuré Individuelle
	localisation	Observé/mesuré En volume habitable et pièces alimentées contigües
	volume ballon (L)	Observé/mesuré 200
	énergie	Observé/mesuré Electrique
	ancienneté	X Valeur par défaut 2015
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 2	type de production d'ecs	Observé/mesuré accumulée

équipement



Fiche technique du logement (suite)

systems d'eau	nombre de niveau	Observé/mesuré	1
chaude sanitaire /—			
Installation 1 (suite)			

équipement (suite)

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
DPE : 28 sur 28
DDT : 55 sur 67



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

239 RUE DES GRANDS CHAMPS 74350 CRUSEILLES

Adresse: 239 Rue des Grands Champs 74350

CRUSEILLES

Coordonnées GPS: 46.031029174578926, 6.1023688316345215

Cadastre: D 3103

Commune: CRUSEILLES

Code Insee: 74096

Reference d'édition: 3288641

Date d'édition: 26/07/2025

Vendeur:

Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre

Acquéreur:



OLD : NON

PEB : NON

5 BASIAS, 1 BASOL, 4 ICPE

RADON : niv. 1

SEISME : niv. 4

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif OLD	NON	La commune n'est pas concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels Inondation	OUI	Inondation	Approuvé	18/04/2008
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Approuvé	18/04/2008
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	18/04/2008
		Inondation Par remontées de nappes naturelles	Approuvé	18/04/2008
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Technologiques		

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/> **WZVYN**

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

1/10

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
ERP : 1 sur 11
DDT : 56 sur 67



Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTECPR / DGPR Janvier 2025 Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune			
239 Rue des Grands Champs	74350	CRUSEILLES			
D 3103					
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)					
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS					
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé ⁽³⁾ <input checked="" type="checkbox"/>	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/>	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:					
Inondation					
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN					
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés					
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)					
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS					
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:					
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM					
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés					
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)					
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES					
prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/>	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/>	date <input type="text" value="18/04/2008"/>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :					
effet toxique <input type="checkbox"/>	effet thermique <input type="checkbox"/>	effet surpression <input type="checkbox"/>			
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement					
L'immeuble est situé en zone de prescription					
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés					
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾					
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)					
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage					
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire					
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en					
zone 1 très faible <input type="checkbox"/>	zone 2 faible <input type="checkbox"/>	zone 3 modérée <input type="checkbox"/>	zone 4 moyenne <input checked="" type="checkbox"/>	zone 5 forte <input type="checkbox"/>	
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon					
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3					
Information relative à la pollution des sols					
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)					
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T [*]					
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* naturelle, minière ou technologique					
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)					
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022					
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme.					
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est:					
d'ici à 30 ans <input type="checkbox"/> compris entre 30 et 100 ans <input type="checkbox"/>					
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone					
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser					
Documents à fournir obligatoirement					
<input checked="" type="checkbox"/> Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire <input checked="" type="checkbox"/> Un extrait du règlement concernant le bien <input checked="" type="checkbox"/> La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr <input checked="" type="checkbox"/> La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité					
vendeur	Date / Lieu	acquéreur			
Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre	Le, 26/07/2025	Signature:			
Signature:	Fait à CRUSEILLES				

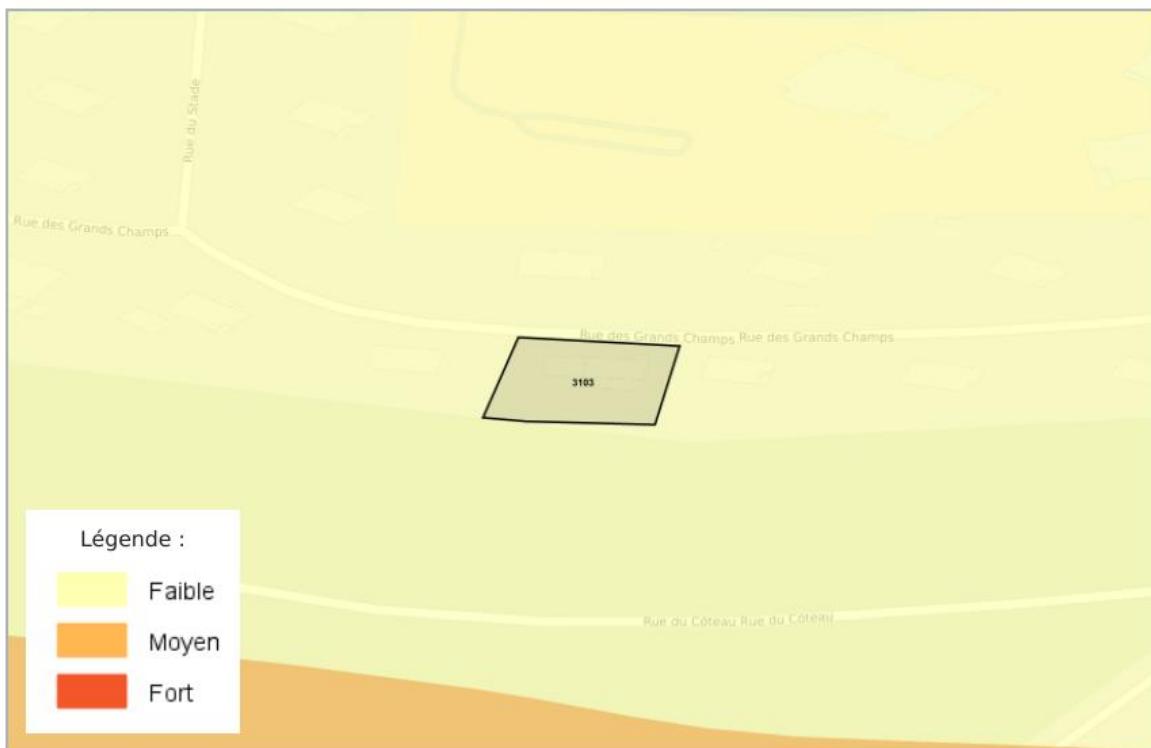
(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée



CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



3/10

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport

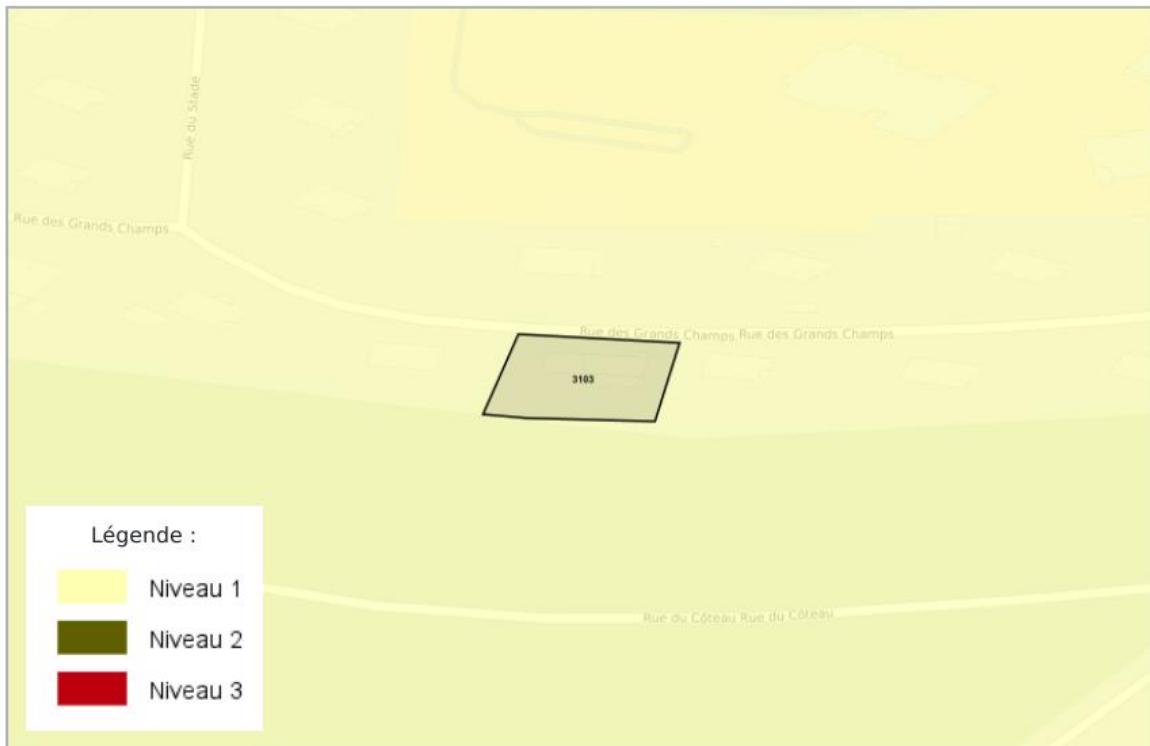


Rapport

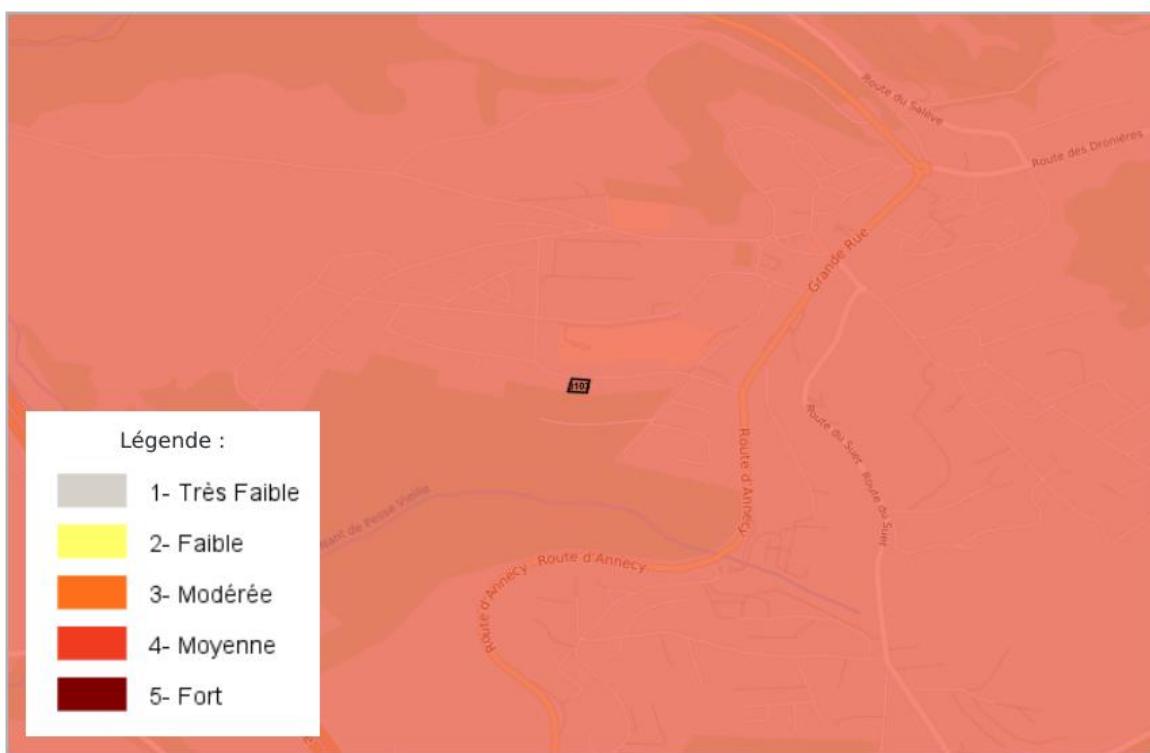
n° de rapport : 740204291
ERP : 3 sur 11
DDT : 58 sur 67



RADON



CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



4/10

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport

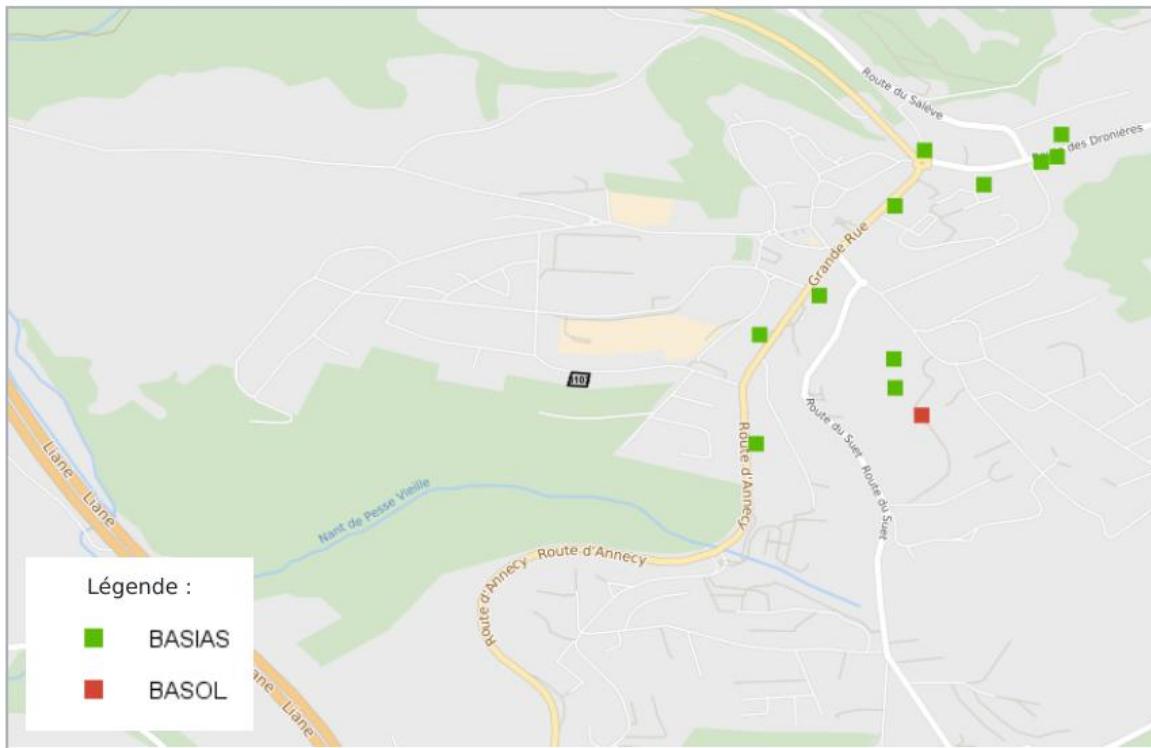


Rapport

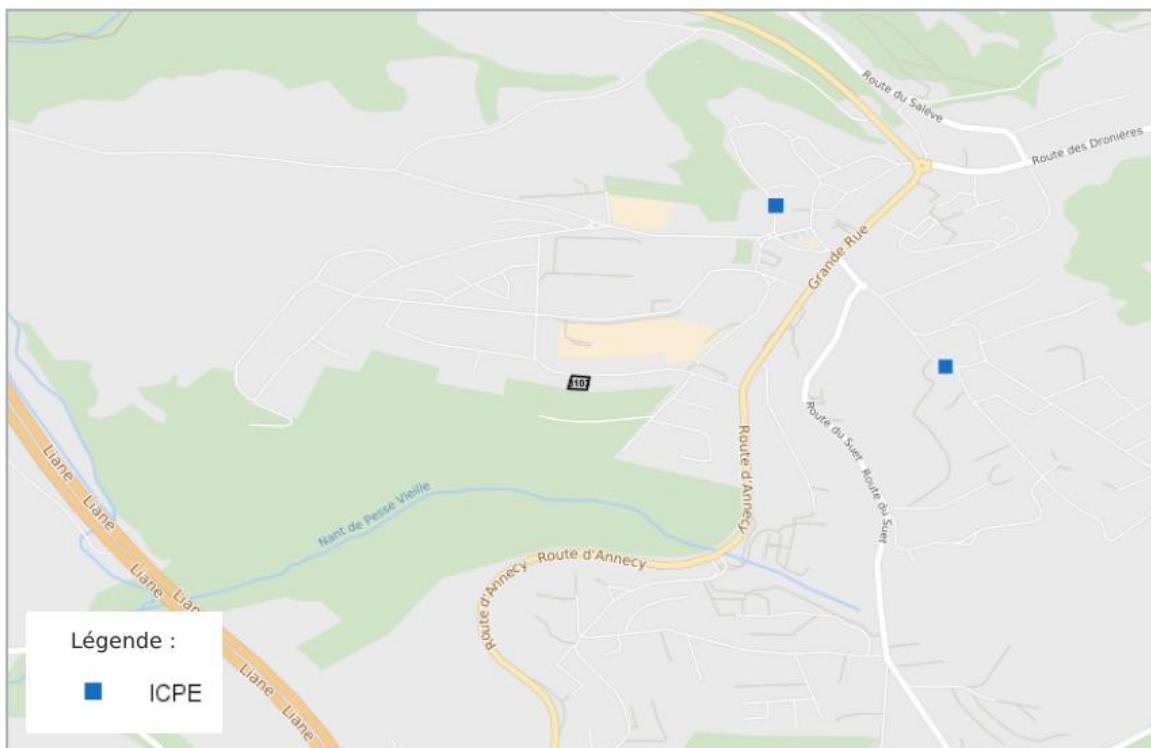
n° de rapport : 740204291
ERP : 4 sur 11
DDT : 59 sur 67



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° _____ du _____ mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble

239 Rue des Grands Champs

code postal ou Insee

74350

commune

CRUSEILLES

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **PEB**

¹ oui non X

révisé

approuvé

date _____

¹ Si oui, nom de l'aérodrome: _____

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre **PEB**

¹ oui non

révisé

approuvé

date _____

¹ Si oui, nom de l'aérodrome: _____

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

- > L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ zone A ² zone B ³ zone C ⁴ zone D
très forte forte modérée faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaternies A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prisent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

date / lieu

acquéreur

Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre

26 juillet 2025 / CRUSEILLES

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

6/10

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
ERP : 6 sur 11
DDT : 61 sur 67



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



7/10

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
ERP : 7 sur 11
DDT : 62 sur 67



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

126 route Annecy (d') CRUSEILLES		264 mètres
SSP4080847	Cie française de Raffinage (SA)	
En arrêt	<i>Station-service "Total", "Relais des Cruseilles"</i>	
363 route Annecy (d') CRUSEILLES		277 mètres
SSP4080845	Station MICALP SARL, anc. Sté Garage REVILLARD Jean-Luc, anc. REVILLARD Daniel, anc. BALLEYDIER Denis, anc. BALLEYDIER Louis	
Indéterminé	<i>Garage, concessionnaire Peugeot, avec station service (ELAN, anc. ESSO)</i>	
route Annecy (d') CRUSEILLES		377 mètres
SSP4079560	PERSOUD	
Indéterminé	<i>Atelier de pressing</i>	
144 route Usine (de l') CRUSEILLES		449 mètres
SSP4080839	ESCL Alpes SAS, anc. M. REVILLARD Joseph	
Indéterminé	<i>Station service</i>	
192 route Usines (des) CRUSEILLES		451 mètres
SSP4080836	SA Sté Alsacienne d'Aluminium, anc. SNC Alsacienne et Savoyarde d'Aluminium, anc. Sté Savoyarde d'Aluminium (Fritz HILDEBRANDT), anc. ?	
Indéterminé	<i>Fabrication de capsules de surbouchage</i>	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP4078720 DINAH lieu dit "Aux Avenières" CRUSEILLES	SSP4078722 M. BURNIER Philomène Route nationale 201 CRUSEILLES
SSP4078723 BRAND Route nationale 201 CRUSEILLES	SSP4078724 M. FAVRE Alexis (ou FAURE) Route nationale n°201 CRUSEILLES
SSP4080843 M. BONHOMME Jean-Loup Grande Rue CRUSEILLES	SSP4080846 M. REVILLARD Louis CRUSEILLES

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

SSP000067601	<i>Le site a accueilli une installation classée d'imprimerie. Des solvants chlorés ont été détectés dans les sols. Des travaux de réhabilitation ont été réalisés sans que ceux-ci ne fasse l'objet d'une instruction complète de la part de l'administration. L'exploitant de l'installation est aujourd'hui disparu.</i>	434 mètres
---------------------	--	------------

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

114 rue de l'usine 74350 Cruseilles	455 mètres
ESLC ALPES	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010800132
511 route des Dronières 74350 Cruseilles	455 mètres
REVILLARD JEAN S.A.S.	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010800391
74350 Cruseilles	455 mètres
GIE CONSTRUCTEURS A41	
Non Seveso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010800533

8/10

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
ERP : 8 sur 11
DDT : 63 sur 67



HOTEL DE VILLE 74350 Cruseilles	455 mètres
COMMUNE DE CRUSEILLES	
Non Seveso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0057400680

9/10

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 740204291
ERP : 9 sur 11
DDT : 64 sur 67





Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

239 Rue des Grands Champs
74350 CRUSEILLES**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**Cochez les cases **OUI** ou **NON****Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Glissement de Terrain	01/07/1993	01/07/1993	26/10/1993	03/12/1993	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Glissement de Terrain	29/06/1993	30/06/1993	26/10/1993	03/12/1993	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/07/1993	01/07/1993	26/10/1993	03/12/1993	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/06/1993	30/06/1993	26/10/1993	03/12/1993	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/02/1990	17/02/1990	14/05/1990	24/05/1990	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Secousse Sismique	15/07/1996	23/07/1996	01/10/1996	17/10/1996	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Secousse Sismique	14/12/1994	14/12/1994	03/05/1995	07/05/1995	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

Etabli le :

26/07/2025

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



QUE FAIRE
EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



